



A venir

Assistante sociale

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

ADMR

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

Transports personnes âgées à Veynes : jeudi 17 mars.
Pensez à vous inscrire au 04.92.58.89.38

INFOS

« RECENSEMENT OBLIGATOIRE DES DETENEURS DE PORCS »

Suite à la découverte de cas de peste porcine africaine en Italie en janvier 2022, les départements de la région PACA (Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, Alpes Maritimes et Var) sont en vigilance accrue par rapport à cette maladie.

La peste porcine africaine est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

Chaque commune doit transmettre la liste exhaustive des détenteurs de suidés (porcins) à l'établissement régional de l'élevage (EdER, service de la chambre d'agriculture de PACA).

Ce recensement est primordial afin de pouvoir informer les éventuels détenteurs non enregistrés à l'EdER (ex : petits élevages et/ou particuliers détenteurs de porc de compagnie).

Vous détenez un ou plusieurs porcs (hors élevage déclaré), vous êtes invité à contacter la mairie au 04.92.58.89.38 ou par mail contact@mairiedevoluy.fr à fin de recensement.

INFO SANTE :

La Maison de Santé Pluridisciplinaire Seliance de Gap participe à une expérimentation menée par la MSA de remboursement des consultations avec un(e) diététicien(ne) ou psychologue. Ainsi tous les patients affiliés à la MSA peuvent bénéficier de consultations dont les frais sont pris en charge, à la condition d'être adressé par son médecin traitant par ordonnance précisant la nécessité de réaliser un bilan diététique ou psychologique. Les consultations d'aides au sevrage du tabac sont aussi possibles dans ce cadre.

Les RDV peuvent se prendre auprès du secrétariat de Seliance les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 13h au 04 92 52 86 81 ou par mail à : sisa@seliance.org

MARS BLEU :

Entre 50 et 74 ans, participez au dépistage du cancer du côlon !
Ce test est fait pour vous. Il peut vous sauver la vie !
Déecté tôt, un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.
Pensez à faire le test tous les 2 ans. C'est gratuit !



« NOUVEAUX HORAIRES DECHETERIE »

Certains déchets ne peuvent être jetés dans la poubelle du fait de leur nature (déchets toxiques, végétaux...), de leur volume (encombrants, réfrigérateurs...) ou de leur densité (gravats, terre...). Ils doivent être emmenés en déchèterie afin d'être valorisés ou traités dans les filières spécialisées.

Depuis le 1^{er} janvier, les horaires d'ouverture des déchèteries de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ont changé.

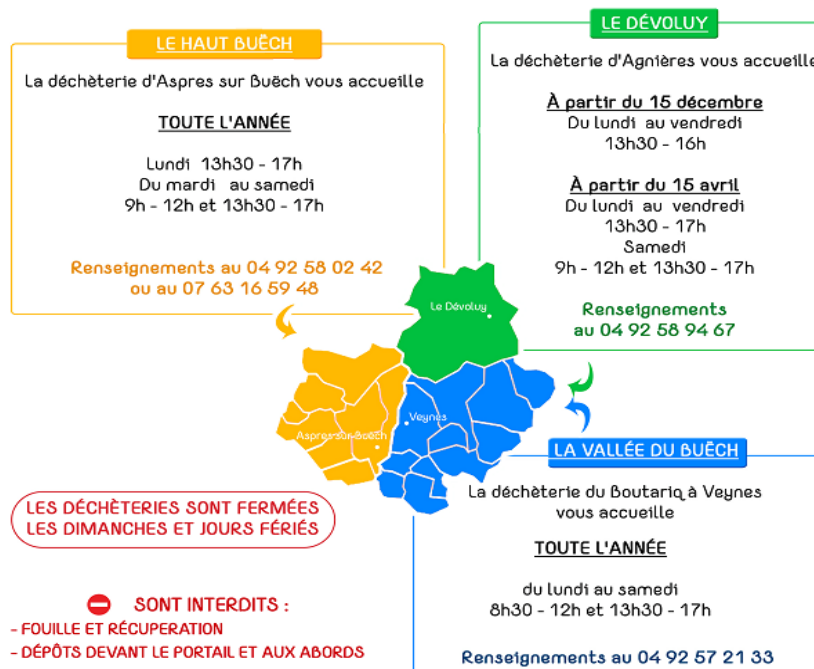
Déchèterie d' Agnières en Dévoluy :

A partir du 15 décembre, du lundi au vendredi : 13h30 – 16h

A partir du 15 avril : du lundi au vendredi : 13h30 – 17h et samedi : 9h-12h et 13h30 – 17h



Les déchèteries



DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS REFUSÉS

- ORDURES MÉNAGÈRES
- AMIANTE, FIBRO CIMENT
- CARCASSE ET MOTEURS DE VOITURE
- MÉDICAMENTS
- PRODUITS EXPLOSIFS OU RADIOACTIFS
- CADAVRES D'ANIMAUX
- PNEUS POIDS LOURDS ET AGRICOLES, JANTÉS
- ...

D'autres filières de tri peuvent se développer ...

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES DES COMPAGNONS DU DEVOIR

Les 11 et 12 mars, venez découvrir les métiers, les jeunes, les familles et les Compagnons du Devoir sur le site de l'Argentière-la-Bessée, de 9h30 à 17h30 au 403 avenue Général de Gaulle.

Plus d'informations sur le site : <https://formezvousautrement.fr/journees-portes-ouvertes-compagnons-du-devoir-2022>

Flash élections :



Dates des élections

Présidentielles :

1^{er} tour : 10 avril 2022
2^{ème} tour : 24 avril 2022

Législatives :

1^{er} tour 12 juin 2022
2^{ème} tour : 19 juin 2022

Le bureau de vote est situé à l'office de tourisme de la Joue du Loup.

Conditions pour être inscrit sur une liste électorale

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, il suffit de vous rendre sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour être inscrit sur une liste électorale :

Avoir la qualité d'électeur :

- ✓ être de nationalité française ou être citoyen de l'Union Européenne
- ✓ être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin (inscription d'office des jeunes venant d'atteindre l'âge de la majorité)
- ✓ jouir de ses droits civils et politiques

Avoir une attache avec la commune :

- ✓ avoir un domicile ou une résidence sur la commune
- ✓ être inscrit au rôle des contributions directes depuis au-moins 2 deux ans

Modalités d'inscription et pièces à fournir

Les demandes d'inscription se font soit en mairie soit en ligne. Il convient de remplir le Cerfa n° 12669*02 (pour les citoyens français).

L'inscription en ligne est accessible avec un compte service-public ou via France Connect.

Les pièces à fournir sont une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile (facture EDF, eau, quittance de loyer, bulletin de salaire...).

Vote par procuration

Un électeur absent ou empêché le jour d'une élection peut « voter » par procuration. L'électeur absent choisit un autre électeur pour voter à sa place.

Le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut être établie en France. Par exemple, il peut avoir :

- ✓ 1 procuration établie en France,
- ✓ **Ou** 1 procuration établie à l'étranger,
- ✓ **Ou** 1 procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger,
- ✓ **Ou** 2 procurations établies à l'étranger.

On appelle le « mandant » l'électeur qui ne pourra pas aller voter.

On appelle le « mandataire » l'électeur qui vote à la place de la personne absente ou empêchée.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année pour un scrutin (soit pour le 1er tour, soit pour le 2ème tour soit pour les 2 tours) ou pour une période déterminée. La période maximum est de 1 an.



Il est possible de résilier la procuration donnée selon les mêmes formalités que lors de son établissement.

A SAVOIR : un électeur peut voter même s'il a donné procuration à condition de se présenter en personne et avant l'électeur qui a procuration.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Quels papiers pour voter ?

- ✓ Pièce d'identité où carte d'électeur



Dans les communes de – 1000 habitants, la pièce d'identité n'est pas obligatoire. Cependant, en cas de doute sur l'identité de la personne, le président du bureau de vote peut procéder à la vérification de l'identité de l'électeur. Il est vivement conseillé d'avoir sur soi une pièce d'identité et la carte électorale.

Vie Locale

LES YETIS DU DEVOLUY – HARMONISATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES 3 ANS

L'accueil de loisirs sera désormais ouvert pour les enfants à partir de 3 ans durant l'ensemble des vacances scolaires.

Pour les vacances de Pâques, le planning sera diffusé dans les semaines suivantes et pour le planning estival, il paraîtra courant mai.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie : population@mairiedevoluy.fr.



ENTREPRENDRE AU FEMININ

Vous êtes une femme, vous avez envie d'entreprendre, vous avez une ou des idées... Vous hésitez à vous lancer ou vous êtes sur le chemin de la création...

L'action « Créer et Entreprendre au Féminin – Favoriser l'entrepreneuriat dans les territoires ruraux à Veynes – Buëch-Dévoluy », mené par le CPE-CFA en partenariat avec le Pôle Services aux habitants de la Communauté de Communes, qui va se dérouler du 14 mars au 16 juin est pour vous !

Prochaine réunion d'information à Veynes le 1^{er} mars à 9h dans les locaux de la Communauté de communes

Plus d'informations au 04 92 53 61 19 ou par mail : m.benedetti@cpe-as.fr

Site internet rapport femmes et ruralités : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-060-1-notice.html>

Nouvelle permanence à France services Dévoluy !

A compter du 1^{er} mars 2022, le service Point Conseil Budget de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) vous accueille et vous accompagne gratuitement chaque premier mardi du mois à France services Dévoluy.

La conseillère Marilyne Dupont sera là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver, si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile. Le service est ouvert à tous, quels que soient vos revenus.

Sur rendez-vous au 04.92.21.21.13 / 06.31.60.58.82 ou par mail pcb05@udaf05.unaf.fr

Vous avez des difficultés pour régler à temps vos charges (impôts, assurances, loyer...)

Echanger avec un conseiller budgétaire

Pour reprendre votre budget en main contactez le Point conseil budget de votre Udaf !

Point conseil budget
Dispositif national

Udaf Hautes-Alpes
UNIS POUR LES FAMILLES

Permanence du GRETA-CFA à France services.

Une permanence du Greta-CFA se tiendra le mercredi 2 mars de 9h à 12h à France services Dévoluy, sans rendez-vous. Elle s'adresse aux personnes en reconversion, étudiantes ou sans emploi. Il sera possible de rencontrer un conseiller qui présentera des formations adaptées, renseignera sur les possibles financements, aidera à définir un projet professionnel ou dans une recherche de contrat d'apprentissage.

« Les mardis du numérique »

Les ateliers informatiques « les mardis du numérique » se poursuivent le mardi de 15h à 17h. Ces ateliers vous permettront d'apprendre à utiliser votre ordinateur et d'acquérir des compétences de base en bureautique et sur internet.

Gratuit, inscription obligatoire par téléphone au 06.50.19.18.48 ou par mail à l'adresse j.gontard@ccbd.fr.

France services Dévoluy, 72 route du Col du Festre, Le village Agnières, 05250 LE DEVOLUY



Le club des Aînés du Dévoluy

Le club a signé la nouvelle convention avec l'ANCV pour 2022 « Seniors en Vacances ».

Programme :

- Séjour au village vacances Miléades de CARQUEIRANNE du 01 au 08 Octobre 2022 est organisé. Une **pré réservation avant le 06 mars 2022** auprès de Guy Michel pour permettre au club de prendre une option de réservation est demandée. Les personnes non adhérentes au club qui souhaiteraient participer au séjour doivent contacter R.Bécu-Métailler pour connaître les conditions.
- Sortie du mercredi 18 mai 2022 : Le Petit Train de la Mure + Déjeuner au Belvédère + la visite du Musée de la Mine Image.

Inscription au plus tard le 30 mars 2022 auprès de Guy Michel.

Les personnes non adhérentes au club qui souhaiteraient participer au séjour doivent contacter R.Bécu-Métailler pour connaître les conditions.

Information :

Dans le cadre des animations autour du « Coin Bibliothèque » du club des Aînés organisées chaque mercredi. Le club des Aînés Ruraux du Dévoluy est heureux de vous annoncer qu'à partir du **mercredi 16 mars 2022** une projection de film, de documentaire, pièce de Théâtre, Concert sera effectuée dans la salle sous l'ancienne mairie de St.Étienne dans le cadre des animations autour de notre bibliothèque. Celle-ci sera organisée et gérée par Mesdames Véronique Dieudonné, Roseline Marriq et Evelyne Malassagne.

Cette nouvelle activité est rendue possible du fait que le club des Aînés devient adhérent à la médiathèque du Dévoluy, il pourra ainsi emprunter livres, DVD et CD.

Le rôle de la médiathèque du Dévoluy est défini par la convention conclue avec la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes.

Ces projections seront effectuées dans un cadre précis pour répondre à la réglementation du C.N.C. et de la Sacem comme suit :

-Les séances de projection seront gratuites et ne pourront pas être réalisées à grande échelle. Elles seront exclusivement :

- dédiées aux adhérents du club des Aînés à jour de la cotisation annuelle.
- effectuées avec les DVD-CD en provenance de la médiathèque du Dévoluy.
- proposées dans notre salle de réunion.

Le matériel de projection utilisé sera mis à disposition du club par ses adhérents.

La date, l'heure, le titre du film, du concert, de la pièce de Théâtre ou du documentaire visionné vous seront communiqués par les responsables cités ci-dessus.

Vous pouvez dès maintenant leur faire connaître vos souhaits sur les thèmes des projections.



CULTURE

Réaménagement et extension de la bibliothèque

La réflexion engagée par la Commune du Dévoluy sur le réaménagement de la médiathèque continue avec deux derniers ateliers :

- L'atelier n°3 aura lieu **le jeudi 31 mars 2022 à partir de 18 heures** à la Maison du temps libre à Saint Disdier. Il portera sur le fonctionnement de la médiathèque
- L'atelier n°4 sur la place de la médiathèque dans le territoire aura lieu **le vendredi 1^{er} avril 2022 à partir de 18 heures** toujours à la Maison du temps libre à Saint Disdier.

Coup de cœur : *Avant que le monde ne se ferme* – Alain Mascaro – Editions Autrement

Anton Torvath est tzigane et dresseur de chevaux. Né au cœur de la steppe kirghize peu après la Première Guerre mondiale, il grandit au sein d'un cirque, dans un clan bigarré de jongleurs, de trapézistes et de dompteurs. Anton est adolescent lorsque quelque chose change sur la route. Le danger menace et la troupe se retrouve prise au cœur de la tourmente de la deuxième guerre mondiale. Les tziganes sont une cible clairement visée par les « blattes ». Anton sera l'un des survivants des « fils du vent », portant en lui la mémoire des siens. Comment survivre chaque jour, après une telle souffrance ? Comment être heureux ? Il faudra une rencontre extraordinaire en Inde avec un petit homme à lunettes vêtu d'un dhoti pour accepter d'assumer et de chérir la vie qui aurait pu lui être ôtée dans les camps de l'horreur. Cette évocation romanesque d'une famille tzigane aborde de façon originale l'histoire des génocides du vingtième siècle. Ecrit avec poésie et pudeur, le roman est un bel hommage aux gens du voyage, et une pierre à l'édifice du devoir de mémoire. Premier roman très bien écrit.



LOGEMENT

« A LOUER »

⇒ Logements à l'année :

- Saint Disdier – La Cure : 1^{er} étage - appartement T3 – superficie 61,00m² - 2 chambres - chauffage électrique individuel – loyer mensuel hors charges : 307,89 €. Libre mai 2022.
- Agnières – Les Jonquilles : 1^{er} étage - appartement T2 en duplex - superficie 41,07m² - 1 chambre – chauffage électrique individuel – loyer mensuel : 248,72 € - Logement conventionné, attribution sous conditions de ressources. Libre fin octobre. Libre avril 2022

Les dossiers de demande de logements sont à retirer en mairie. Contact : Service logement au 04.92.58.89.38 ou population@mairiedevoluy.fr

Mairie du Dévoluy
contact@mairiedevoluy.fr
<http://www.mairiedevoluy.fr>